



Le téléphone au volant est la cause d'un accident de la route sur 10.

• Il perturbe l'attention et multiplie par 5 le risque d'accident. Ecrire un message en conduisant multiplie ce risque par 23.



Depuis le 1^{er} juillet 2015, il est interdit aux conducteurs de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre du son.

Traversées des piétons

Céder le passage aux piétons est obligatoire...

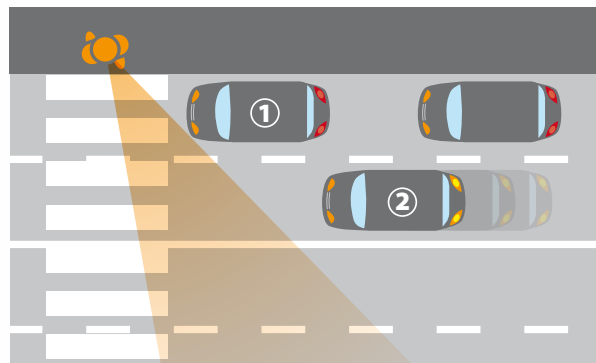
dès lors que ceux-ci sont engagés « régulièrement sur la chaussée », c'est-à-dire :

- sur un passage pour piétons,
- sur la chaussée si le passage piétons est à plus de 50 m,
- s'ils manifestent l'intention de traverser.

Le non respect de cette obligation est sanctionné d'une amende de 135 € et du retrait de 4 points sur le permis de conduire.



Cas classique : le premier véhicule s'arrête, le piéton traverse, il est percuté par le second véhicule.



Utiliser le clignotant

Mettre son clignotant est obligatoire pour :

- quitter sa place de stationnement
- signaler sa volonté de se garer
- signaler que l'on va tourner (à droite ou à gauche)
- signaler que l'on double un vélo, un deux roues
- signaler que l'on évite un obstacle.

• Dans un giratoire, il faut mettre le clignotant gauche lorsque 2 voies et plus sont matérialisées ou lorsque l'on parcourt plus de la moitié du giratoire, et le clignotant droit pour sortir.



INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET MOBILITÉ

Kit de conduite 0 €*

La sécurité n'a pas de prix

* Disponible chez tous les conducteurs responsables

abaccstudio.com - 2016



Je ne consomme pas d'alcool ni de stupéfiants



J'attache ma ceinture à l'avant et à l'arrière



Je n'utilise pas mon téléphone portable



Je signale correctement mes changements de direction



Je m'arrête au feu orange sauf en cas de danger



Je suis vigilant aux abords des passages piétons



Je réduis ma vitesse aux abords de travaux signalés



« JE TRAVAILLE POUR VOUS, FAITES ATTENTION À MOI ! »

44% des usagers de la route dépassent de plus de 20 km/h la vitesse limite autorisée aux abords des chantiers.

Derrière chaque chantier, il y a quelqu'un qui travaille. Respecter les règles, c'est respecter sa vie.

Chiffres repères Haute-Savoie

> En 2014 ^(a) : 401 accidents, 46 tués, 494 blessés.

> En 2015 ^(b) : 363 accidents, 37 tués, 444 blessés.

Du 1^{er} janvier au 30 mars 2016 : 66 accidents, 8 tués et 85 blessés.

Source : Observatoire Départemental de la Sécurité Routière : (a) données 2014 définitives, (b) données 2015 définitives, (c) données 2016 provisoires.



haute savoie
Le Département



Inclus dans ce kit :
"LA COURTOISIE AU VOLANT"



Petits excès de vitesse, défaut de ceinture de sécurité, enfants non attachés, téléphone au volant, stationnement gênant, non respect des passages piétons, oubli de clignotant, ...
Des infractions souvent insignifiantes aux yeux de la plupart des automobilistes mais qui pourtant peuvent se révéler très dangereuses.

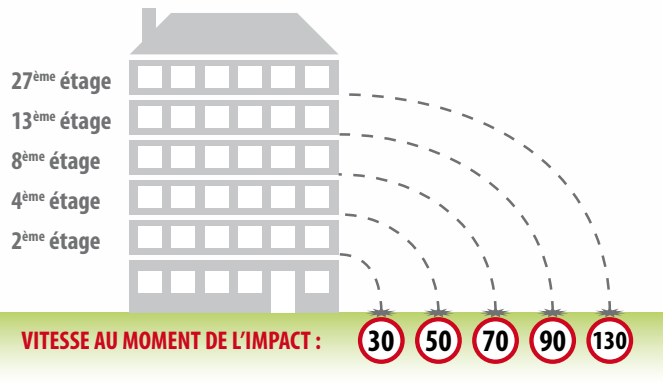
En voiture, tous attachés !

Le non port de la ceinture de sécurité est la 3^{ème} cause de mortalité sur les routes.

- Dès 20 km/h, un choc subi sans ceinture peut être mortel. Les principaux risques : être projeté avec force à l'intérieur de l'habitacle ou être éjecté du véhicule.



En roulant à 50km/h, le choc équivaut à une chute du 4^{ème} étage (environ 9 m de hauteur)



S'attacher à l'avant comme à l'arrière c'est :

- **montrer l'exemple** à ses enfants qui, dès le plus jeune âge, doivent obligatoirement être attachés et transportés au moyen de dispositifs adaptés et homologués ;
- **faire preuve de civisme** : les accidents de la route coûtent cher à la collectivité (secours, hospitalisation, rééducation).

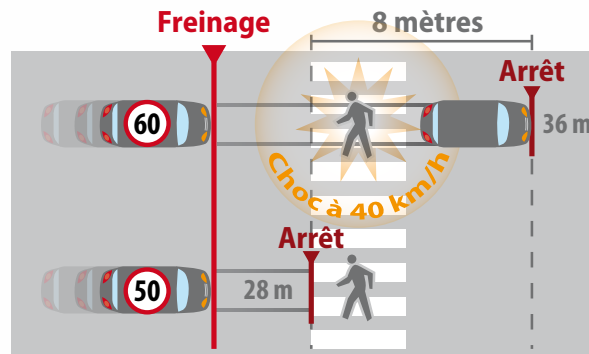


La vitesse est la 2^{ème} cause de mortalité sur les routes. Elle intervient comme facteur aggravant dans 45 % des accidents mortels.

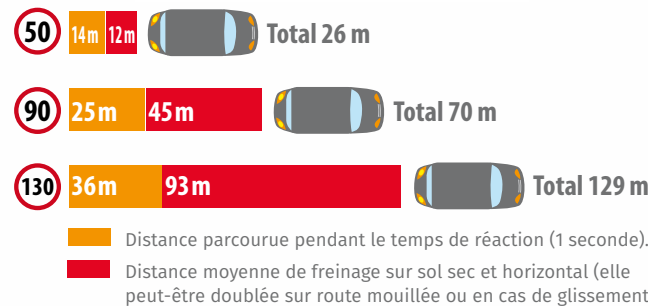
On ne gagne pas de temps sur la route

Pour un parcours de 50 km sur autoroute (Annecy - Cluses), on gagnerait moins de 3 minutes en roulant à 150 km/h au lieu de 130 km/h...

En cas de coup de frein brusque, si l'on roule à 50 km/h au lieu de 60 km/h, on peut gagner 8 mètres. Cela suffit pour épargner un piéton, une vie...



DISTANCE D'ARRÊT EN FONCTION DE LA VITESSE



L'alcool est la 1^{ère} cause de mortalité sur les routes.

Permis probatoire 0,2 g d'alcool = 0 verre d'alcool

0,5 g d'alcool = 2 verres de vin

> Équivalence des verres d'alcool



Une heure après le dernier verre, l'alcool s'élimine au rythme de 0,10 g/l à 0,15 g/l par heure.

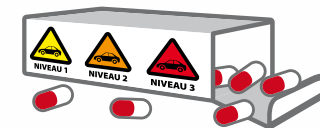
« Tout conducteur d'un véhicule terrestre à moteur, à l'exclusion d'un cyclomoteur, doit justifier de la possession d'un éthylotest, non usagé, disponible immédiatement. »
article R234-7 du Code de la Route.

Stupéfiants = risque multiplié

- Un conducteur qui a simultanément fumé du cannabis et consommé de l'alcool multiplie par 15 le risque d'avoir un accident.
- Les stupéfiants peuvent modifier l'état de conscience, la vigilance, la perception.
- Conduire sous l'influence des stupéfiants est un délit.



Attention aux médicaments



- Les médicaments peuvent avoir des effets sur la vigilance. Toujours se reporter aux indications figurant sur les notices.

NIVEAU 1 **Soyez prudent,** ne pas conduire sans avoir lu la notice.

NIVEAU 2 **Soyez très prudent,** ne pas conduire sans l'avis d'un professionnel de santé.

NIVEAU 3 **Attention, danger :** ne pas conduire. Pour la reprise de la conduite demandez l'avis d'un médecin.